



Bureau sous-régional en Afrique du Nord
Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires
et d'experts pour l'Afrique du Nord
Quarante et unième réunion
Rabat (hybride), 3-5 novembre 2026

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la mise en œuvre des programmes de développement
régionaux et internationaux et des initiatives spéciales en Afrique du Nord

Progrès accomplis dans la réalisation en Afrique du Nord de
l'objectif de développement durable 17 : partenariats pour la
réalisation des objectifs

Renforcement des moyens de mise en œuvre et revitalisation du
Partenariat mondial pour le développement durable en Afrique
du Nord

* ECA/SRO-NA/ICSOE/41/1.



Résumé

1. Le score global de l'Afrique du Nord pour l'indice de réalisation des objectifs de développement durable¹, établi par le Centre pour la transformation au service des objectifs de développement durable (SDG Transformation Center) du Réseau des solutions pour le développement durable afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable, s'est maintenu à 64,8 sur 100 en 2026, soit au même niveau qu'en 2025, ce qui témoigne de progrès limités à l'approche de l'échéance de 2030. La sous-région n'est pas en voie d'atteindre plusieurs de ces objectifs d'ici à 2030, notamment en raison des conséquences des conflits, des pressions croissantes liées au service de la dette, des déficits de financement, de la fragmentation des politiques et de difficultés structurelles qui limitent les perspectives de croissance durable. La mise en évidence des obstacles qui subsistent constitue une étape importante pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

2. Pour accélérer les progrès en matière de développement durable en Afrique du Nord, il faudra adopter une approche porteuse de transformation, reposant sur une augmentation des investissements, la diversification économique, la transformation numérique et le renforcement de l'intégration régionale. Il faudra également disposer de cadres de mise en œuvre solides, de ressources financières suffisantes et d'une gouvernance efficace, tirer parti de manière stratégique de la science et de l'innovation et utiliser des données fiables pour éclairer l'élaboration des politiques et suivre les progrès accomplis.

3. Bien qu'il soit peu probable que les pays d'Afrique du Nord atteignent d'ici à 2030 l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), ils ont progressé régulièrement dans cette voie au cours des dix dernières années. De fait, le score de la sous-région pour l'objectif 17 selon l'indice de réalisation des objectifs de développement durable a augmenté d'environ 10 % au cours de cette période. En particulier, les pays d'Afrique du Nord ont accompli des progrès modestes dans le renforcement des capacités de leurs systèmes statistiques nationaux et ont augmenté les dépenses publiques consacrées à des secteurs sociaux essentiels, en particulier la santé et l'éducation. D'importantes difficultés continuent néanmoins d'entraver la mobilisation des ressources intérieures.

4. La sous-région continue de réaliser des progrès relativement modestes en ce qui concerne le soutien au multilatéralisme dans le cadre des Nations Unies et, plus largement, la coopération internationale. L'absence de progrès importants dans ces domaines met en évidence la nécessité d'une participation accrue aux cadres de partenariat mondiaux et d'un engagement renouvelé en faveur de l'action collective au service du développement durable. Afin d'accélérer la mise en œuvre de l'objectif 17, les pays d'Afrique du Nord devraient :

a) Renforcer l'administration fiscale, élargir l'assiette fiscale, améliorer le respect des obligations fiscales et renforcer les partenariats mondiaux ;

¹ Sauf indication contraire, les données figurant dans le présent rapport sont tirées de Grayson Fuller et autres, « The SDG Index and Dashboards », dans « Sustainable Development Report 2026: Implementing Sustainable Development – 2030 and beyond » (anglais seulement) (Dublin, Dublin University Press, 2026). Disponible à l'adresse suivante : <https://dashboards.sdgindex.org/chapters/part-2-the-sdg-index-and-dashboards/>. Dans certains cas, les chiffres présentés correspondent à des calculs de l'auteur effectués à partir de données provenant de cette source.

b) Renforcer la mobilisation de ressources financières alternatives et durables, notamment les envois de fonds, les financements verts, les investissements réalisés par des investisseurs providentiels, le capital-risque, le financement participatif et le financement fondé sur les revenus ;

c) Renforcer les capacités statistiques en améliorant la qualité et la disponibilité des données.

5. Le présent rapport porte sur les progrès accomplis en Afrique du Nord dans le cadre du volet « Partenariats pour la réalisation des objectifs » de l'objectif 17. Il est structuré en trois grandes sections. La section I donne un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans l'ensemble de la sous-région. La section II passe en revue les résultats obtenus par les pays d'Afrique du Nord dans certains domaines relative à l'objectif 17. La section III, dernière partie du rapport, contient des recommandations de politique générale visant à renforcer les partenariats et à accélérer la réalisation de l'objectif 17.

I. Progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable en Afrique du Nord

6. Comme indiqué dans le tableau 1, l'Afrique du Nord enregistre en 2026 le score le plus élevé de toutes les sous-régions africaines pour l'indice de réalisation des objectifs de développement durable, soit 64,8 sur 100. Ce score était inchangé par rapport à 2025 et légèrement inférieur au score de 65,2 enregistré en 2024, ce qui témoigne de progrès globaux limités ces dernières années, dans un contexte marqué par l'incertitude mondiale, les conflits régionaux, les contraintes budgétaires et d'autres difficultés persistantes.

Tableau 1

Scores globaux moyens pour l'indice de réalisation des objectifs de développement durable, par sous-région africaine, 2023-2026

	2023	2024	2025	2026
Afrique du Nord ^a	64,9	65,2	64,8	64,8
Afrique australe	58,3	59,3	59,4	59,3
Afrique de l'Ouest	53,2	54,5	58,0	57,8
Afrique centrale	57,0	57,6	55,2	54,4
Afrique de l'Est	52,6	53,2	53,7	53,6

Source : Calculs de l'auteur à partir de Grayson Fuller et autres, « The SDG Index and Dashboards ».

^a N'inclut pas la Libye.

7. En 2026, les scores pour l'indice de réalisation des objectifs de développement durable variaient considérablement d'un pays d'Afrique du Nord à l'autre. Le Maroc obtenait le score le plus élevé, soit 71,7, suivi de l'Algérie (71,6), de la Tunisie (71,3) et de l'Égypte (69,0). À l'autre extrémité, la Mauritanie réalise un score de 57,4, tandis que le Soudan affichait le score le plus faible de la sous-région, soit 47,7 (voir tableau 2).

Tableau 2

Scores moyens pour l'indice de réalisation des objectifs de développement durable et classement mondial des pays d'Afrique du Nord, 2026

	<i>Score</i>	<i>Classement</i>
Algérie	71,6	70
Égypte	69,0	86
Libye ^a	..	..
Mauritanie	57,4	137
Maroc	71,7	68
Soudan	47,7	165
Tunisie	71,3	72

Source : Grayson Fuller et autres, « The SDG Index and Dashboards ».

^a Données non disponibles pour la Libye.

8. À l'échelle mondiale, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable restent insuffisants, aucun des 17 objectifs ne devant, selon les projections, être atteint d'ici à 2030. Les progrès ont marqué le pas pour plusieurs objectifs, en particulier l'objectif 11 (villes et communautés durables), l'objectif 14 (vie aquatique), l'objectif 15 (vie terrestre) et l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces). Dans ce contexte, les disparités au niveau des résultats entre les pays d'Afrique du Nord permettent des possibilités d'apprentissage entre pairs et d'échanges de bonnes pratiques dans les domaines où certains pays se heurtent à des difficultés particulières.

9. L'analyse des scores obtenus en 2026 par les pays d'Afrique du Nord pour l'indice de réalisation des objectifs de développement durable met en évidence des difficultés structurelles persistantes qui entravent la mise en œuvre du Programme 2030. Des progrès encourageants ont néanmoins été accomplis en ce qui concerne l'objectif 1 (pas de pauvreté), l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'objectif 14 (vie aquatique). Des difficultés communes persistent pour ce qui est de l'objectif 5 (égalité entre les sexes), de l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), de l'objectif 15 (vie terrestre) et de l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces). D'importants écarts subsistent également en ce qui concerne l'objectif 2 (faim zéro), notamment pour ce qui est de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), l'objectif 4 (éducation de qualité), l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure)².

10. Malgré les progrès accomplis dans certains domaines, tous les pays continuent de rencontrer des difficultés considérables dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Dans l'ensemble de la sous-région, près de 78 % des évaluations relatives aux différents objectifs indiquent que des difficultés majeures ou notables subsistent (voir tableau 3), ce qui illustre l'ampleur des écarts en matière de développement. Les évaluations indiquant qu'un objectif a été atteint (« A ») se limitaient à l'objectif 10 (inégalités réduites) en Algérie et à l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) en Mauritanie, au Maroc et au Soudan. Par rapport à l'année précédente, les résultats ont évolué différemment

² L'analyse concernant la Libye a été limitée par la persistance de lacunes dans les données, ce qui n'a pas permis de procéder à une évaluation aussi approfondie.

selon les pays de la sous-région. L'Égypte, la Libye, le Maroc et la Mauritanie ont enregistré des améliorations, tandis que l'Algérie et la Tunisie ont connu des reculs. En Algérie, un recul a été enregistré pour l'objectif 1 et, en Tunisie, pour les objectifs 1 et 12. Les résultats du Soudan sont restés inchangés.

Tableau 3

Niveau de progression de l'indice de réalisation des objectifs de développement durable en 2026, par pays

	Algérie	Égypte	Libye	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
Objectif 1	B	B	..	C	B	D	B
Objectif 2	C	C	D	D	C	D	D
Objectif 3	C	D	C	D	D	D	C
Objectif 4	C	C	..	D	C	D	C
Objectif 5	D	C	D	D	D	D	D
Objectif 6	C	C	D	D	B	D	C
Objectif 7	C	C	D	D	D	C	D
Objectif 8	D	D	D	D	C	D	D
Objectif 9	D	C	D	D	C	D	C
Objectif 10	A	B	..	B	C	C	C
Objectif 11	C	D	C	D	C	D	B
Objectif 12	B	B	C	B	B	B	C
Objectif 13	C	B	D	A	A	A	B
Objectif 14	C	C	C	C	D	D	D
Objectif 15	C	D	C	D	D	D	D
Objectif 16	D	D	D	D	D	D	D
Objectif 17	B	C	C	C	B	D	B

Source : Compilation de l'auteur à partir de Grayson Fuller et autres, « The SDG Index and Dashboards ».

Note : A, objectif atteint ; B, des difficultés subsistent ; C, des difficultés notables subsistent ; D, des difficultés majeures subsistent. Deux points (..) indiquent que les données disponibles étaient insuffisantes.

11. Les partenariats pour la réalisation des objectifs (objectif 17) sont essentiels pour accélérer les progrès vers la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Cela étant, le renforcement de la coopération régionale et du partage des connaissances peut aider les pays à surmonter les difficultés, en facilitant l'adaptation et la reproduction de politiques et de pratiques ayant fait leurs preuves. Par exemple, l'Algérie a atteint l'objectif 10 (inégalités réduites), notamment grâce à son système public de redistribution, qui repose sur trois mécanismes complémentaires : les transferts sociaux directs, les subventions universelles aux biens et services essentiels et l'accès gratuit à des services publics universels. L'expérience de l'Algérie pourrait fournir des enseignements utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre des

politiques dans d'autres pays de la sous-région, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud³.

II. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 17

12. L'objectif de développement durable 17 vise à renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 et à redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable. Ses cibles portent notamment sur le financement, les technologies, le renforcement des capacités, le commerce, la cohérence des politiques et des institutions, les partenariats multipartites, ainsi que les données, le suivi et la responsabilisation.

13. L'objectif 17 joue un rôle central dans la mise en œuvre du Programme 2030, car les progrès accomplis dans sa réalisation contribuent à ceux enregistrés pour les autres objectifs de développement durable, notamment ceux qui concernent la réduction de la pauvreté, la santé, l'éducation, la croissance économique inclusive, l'innovation et l'industrialisation, ainsi que la lutte contre les changements climatiques. Les progrès dans la réalisation de l'objectif 17 sont toutefois entravés par un important déficit de financement. Selon les estimations établies par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Afrique enregistre, pour la réalisation des objectifs de développement durable, un déficit de financement annuel compris entre 670 et 848 milliards de dollars⁴. L'ampleur de ce déficit met en évidence la nécessité de mobiliser des ressources financières supplémentaires et de renforcer la coopération internationale.

14. L'Afrique du Nord a accompli des progrès mesurables dans la réalisation de l'objectif 17 au cours des dix dernières années, le score moyen pour cet objectif étant passé de 66 à 73, soit une augmentation d'environ 10 %. Les progrès ont été particulièrement marqués en ce qui concerne les capacités des systèmes statistiques nationaux, les investissements publics en faveur du développement humain et l'utilisation des technologies.

15. En 2026, trois des sept pays d'Afrique du Nord affichaient, pour l'indice de réalisation de l'objectif 17, un score inférieur à la moyenne mondiale, qui s'établissait à 69, tandis que la Tunisie, l'Algérie et le Maroc obtenaient les scores les plus élevés de la sous-région, soit respectivement 82, 77 et 76 (voir figure I). Ces dernières années, les dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation ont augmenté en Algérie, au Maroc et en Tunisie. En 2026, elles représentaient 11 % du produit intérieur brut (PIB) en Algérie et en Tunisie et 9 % au Maroc. La Tunisie a également progressé dans la modernisation de son système statistique national. Le pays a renforcé sa capacité à suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs en améliorant la coordination entre l'Institut national de la statistique et les systèmes statistiques des ministères d'exécution, des organismes spécialisés et des partenaires internationaux. En outre, l'Institut a pris des mesures pour intégrer de nouvelles sources de données, notamment les mégadonnées, et adopter des technologies et des méthodes novatrices

³ Algérie, *Rapport national volontaire 2026 : Vers un avenir durable, inclusif et innovant* (2026). Disponible à l'adresse suivante : <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2026/VNR%202026%20Algeria%20Report%20FR.pdf>.

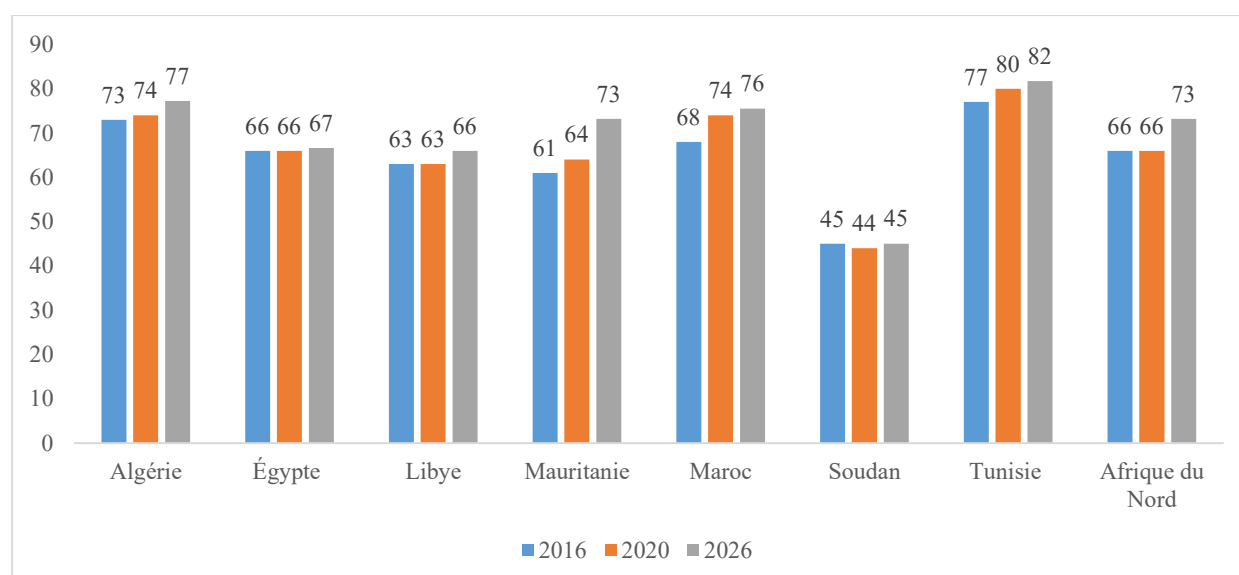
⁴ Nations Unies, CEA, « Comment atteindre les objectifs de développement durable en Afrique ? Nouvelles estimations du déficit de financement » (Addis-Abeba, 2025).

afin de produire et de diffuser, pour les besoins du développement durable, des données plus récentes, détaillées et désagrégées ⁵.

16. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 17 ont été inégaux. La mobilisation des ressources intérieures continue de se heurter à des difficultés persistantes, les progrès réalisés dans l'amélioration des recettes fiscales étant limités et le financement des priorités en matière de développement durable restant insuffisant. La sous-région n'a également accompli que des progrès limités pour ce qui est de soutenir le multilatéralisme dans le cadre des Nations Unies et, plus largement, la coopération internationale. Pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 17, il faudra renforcer les partenariats mondiaux, mobiliser davantage de ressources intérieures et extérieures, améliorer la cohérence des politiques et instaurer un système financier et commercial international plus favorable.

Figure I

Scores pour l'indice de réalisation de l'objectif 17, par pays, 2016-2026



Source : Calculs de l'auteur à partir de Grayson Fuller et autres, « The SDG Index and Dashboards ».

A. Mobilisation des ressources intérieures

1. Recettes publiques totales en pourcentage du produit intérieur brut

17. La mobilisation des ressources reste un défi budgétaire pour les pays d'Afrique du Nord, compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire limitée, des niveaux élevés d'endettement public et de l'accès restreint aux marchés financiers internationaux. En 2024, le ratio moyen impôts/PIB dans la sous-région s'établissait à 12,2 %, soit un niveau inférieur au seuil de référence de 15 % mentionné dans l'Engagement de Séville et souvent utilisé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale comme seuil indicatif associé au renforcement des capacités de l'État, à une croissance soutenue et au financement des services publics de base. La pertinence de ce seuil peut toutefois être limitée dans les économies riches

⁵ Tunisie, *Rapport national volontaire - Tunisie 2026 : Suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable 2030* (2026). Disponible à l'adresse suivante : <http://un.org/sites/default/files/vnrs/2026/VNR%202026%20Tunisia%20Report.pdf>.

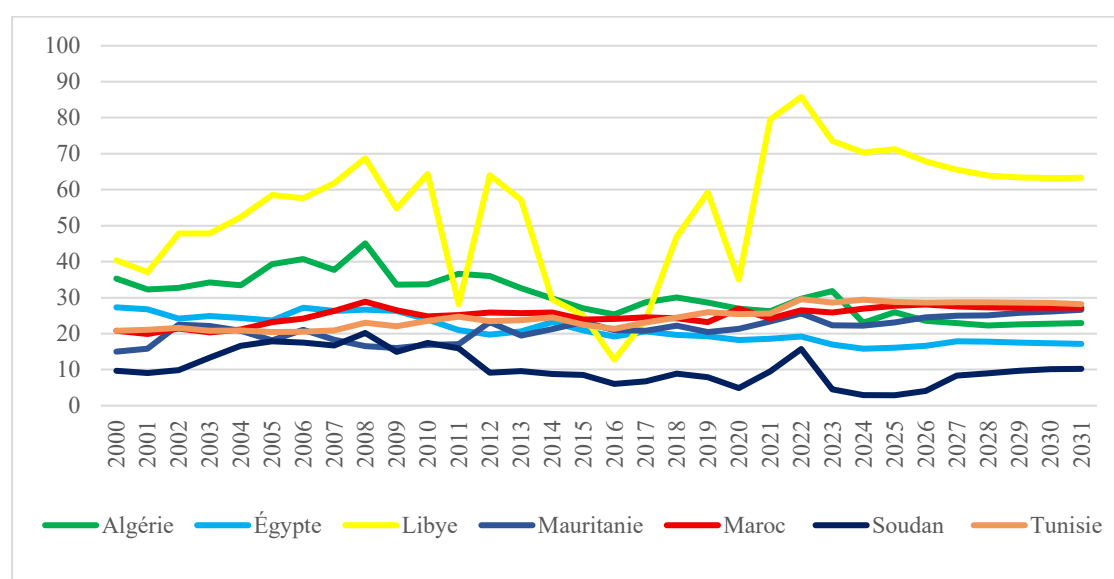
en ressources naturelles, où les recettes publiques totales peuvent être alimentées par les rentes tirées des hydrocarbures. Dans ces pays, il convient donc de s'intéresser non seulement au niveau global des recettes, mais aussi à la solidité, à la stabilité et à la diversification de l'assiette fiscale hors hydrocarbures⁶.

18. En moyenne, les recettes publiques en proportion du PIB en Afrique du Nord sont passées de 21 % en 2000 à 25 % en 2026, ce qui témoigne d'un renforcement progressif de la mobilisation des ressources intérieures. Comme le montre la figure II, d'importants écarts persistent entre les pays, les recettes publiques allant d'environ 4 % du PIB au Soudan à plus de 68 % en Libye, en raison notamment des différences de dotation en ressources naturelles et de structure économique.

19. La stabilité des recettes publiques varie également d'un pays à l'autre au sein de la sous-région. Les économies riches en ressources naturelles, en particulier l'Algérie et la Libye, enregistrent d'importantes fluctuations de leurs recettes publiques, du fait de leur forte exposition aux cycles des prix des produits de base. À l'inverse, les ratios recettes/PIB sont relativement stables au Maroc et en Tunisie, ce qui met en évidence les avantages que peut présenter la diversification économique pour la résilience budgétaire.

Figure II

Recettes publiques en pourcentage du produit intérieur brut, 2000-2031 (projections comprises)



Source : Calculs de l'auteur d'après des données tirées de la base de données Perspectives de l'économie mondiale, FMI. Avril 2026. Disponible à l'adresse : data.imf.org/Datasets/WE0 (consulté le 1^{er} juillet 2026).

⁶ FMI et Banque mondiale, *IMF-WBG Background Paper for G-7: Principles for Effective and Efficient Support for Domestic Resource Mobilization (DRM)* (anglais seulement), document de politique générale du FMI, n° 2026/011 (Washington, FMI, 2026). Disponible à l'adresse suivante : www.elibrary.imf.org/view/journals/007/2026/011/007.2026.issue-011-en.xml?cid=575646-com-dsp-crossref.

2. Recettes fiscales en pourcentage du produit intérieur brut

20. Comme indiqué dans le tableau 4, les ratios impôts/PIB varient considérablement d'un pays d'Afrique du Nord à l'autre. En 2024, la Tunisie et le Maroc affichaient les ratios les plus élevés, soit respectivement 25,26 % et 20,78 %, tandis que la Libye et le Soudan enregistraient les ratios les plus faibles, soit respectivement 1,22 % et 1,95 %. L'Algérie affichait un ratio relativement modeste, de 9,35 %, tandis que la Mauritanie enregistrait une hausse substantielle sur deux décennies, ce ratio étant passé de 9,75 % en 2005 à 15,30 % en 2024. D'une manière générale, une capacité limitée à mobiliser des recettes fiscales intérieures peut accroître le recours aux recettes non fiscales, aux subventions ainsi qu'à l'emprunt intérieur ou à l'emprunt à l'étranger pour financer les dépenses publiques.

21. Le Maroc procède à une réforme de son système d'imposition des sociétés en s'orientant vers des taux proportionnels unifiés, en modernisant son régime de taxe sur la valeur ajoutée et en donnant aux autorités régionales un accès direct aux recettes fiscales locales afin d'améliorer l'efficacité administrative⁷. La Tunisie modernise son administration fiscale en élargissant le champ de la facturation électronique obligatoire, en instaurant un impôt sur la fortune applicable aux actifs de grande valeur et en imposant des contributions fiscales ciblées aux grandes entreprises afin de renforcer l'équité fiscale⁸. Ces deux pays mettent en œuvre des réformes visant à améliorer l'efficacité de leurs systèmes fiscaux et à promouvoir des cadres fiscaux plus inclusifs et plus favorables à la croissance.

22. Depuis 2022, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord met en œuvre un programme visant à aider l'Égypte, la Libye et la Mauritanie à renforcer leurs mécanismes institutionnels de lutte contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites, de règlement des différends fiscaux et d'amélioration de l'administration fiscale. Ce programme comprend désormais la fourniture d'une assistance technique destinée à les aider à évaluer le profil de leur dette et à renforcer leurs capacités d'administration de la dette.

Tableau 4

Recettes fiscales en pourcentage du produit intérieur brut, 1995-2024

	Algérie	Égypte	Libye	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
1995	12,13	15,98	7,95	..	17,18	7,43	17,91
2000	8,93	13,88	10,19	..	19,13	4,66	18,39
2005	8,17	13,38	2,39	9,75	19,38	6,21	18,00
2010	9,81	13,44	3,81	10,02	21,09	5,85	19,20
2015	12,47	11,88	1,07	13,47	19,38	6,03	20,59
2020	12,56	12,02	1,18	12,54	20,02	3,02	22,72
2024	9,35	11,73	1,22	15,30	20,78	1,95	25,26

Source : FMI, World Revenue Longitudinal Database (WoRLD) (anglais seulement), mise à jour de 2026. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/en/topics/fiscal-policies/world-revenue-longitudinal-database.

⁷ Maroc, loi de finances n° 50-22 pour l'exercice budgétaire 2023, art. 6 ; loi de finances n° 55-23 pour l'exercice budgétaire 2024, art. 6 ; loi-cadre n° 69-19 portant réforme fiscale.

⁸ Tunisie, loi de finances 2025, loi n° 2024-48 (9 décembre 2024), art. 38 et 71 ; et loi de finances 2026, loi no 2025-17 (12 décembre 2025), art. 88.

B. Mobilisation des ressources extérieures

1. Entrées nettes d'investissements étrangers directs en proportion du produit intérieur brut

23. Selon les estimations de la Banque mondiale, les entrées nettes d'investissements étrangers directs en Afrique du Nord représentaient en moyenne environ 1,8 % du PIB en 2025. Comme indiqué dans le tableau 5, ces entrées variaient considérablement d'un pays à l'autre. La Mauritanie enregistrait le ratio le plus élevé en 2025, soit 5,4 %, ce qui témoignait de l'intérêt des investisseurs principalement pour les industries extractives (secteurs minier et énergétique)⁹. L'Égypte arrivait ensuite, avec 4,2 %, contre 2,1 % en 2015. Cette progression a coïncidé avec la mise en œuvre de réformes structurelles et institutionnelles, notamment la simplification des procédures d'octroi de licences, la modernisation des plateformes numériques, le renforcement du cadre juridique et réglementaire et l'élargissement des possibilités de participation du secteur privé. En Tunisie, les entrées sont restées relativement stables, leur taux s'établissant à 2,0 % en 2025, tandis que le Maroc enregistrait un taux de 1,8 %. En Libye, le taux s'établissait à 1,7 %, dans un contexte de reprise des investissements dans le secteur de l'énergie¹⁰.

Tableau 5

Entrées nettes d'investissements étrangers directs en pourcentage du produit intérieur brut, 1995-2025

	1995	2005	2015	2025
Algérie	0,00	1,07	-0,31	0,53
Égypte	0,99	6,00	2,10	4,23
Libye	-0,35	2,19	0,00	1,72
Maroc	0,85	2,40	2,95	1,83
Mauritanie	0,33	27,65	8,12	5,43
Soudan	0,09	4,60	3,34	0,00
Tunisie	2,09	2,43	2,19	2,04

Source : Calculs de la CEA fondés sur le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2026 : l'investissement international dans une époque turbulente*, publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et sur les données de la Banque mondiale dans la section « Investissements étrangers directs, entrées nettes (BDP, \$ US courants) » des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.CD.WD>.

⁹ Khattar Cheibani, « Foreign direct investment in Mauritania: opportunities, policies and risks » (anglais seulement), *Journal of Economic Integration*, vol. 14, n° 1 (mars 2026), p. 361-368. Disponible à l'adresse suivante : asjp.cerist.dz/en/article/291915.

¹⁰ Samy Magdy (Associated Press), « Italy, Libya sign \$8B gas deal as PM Meloni visits Tripoli » (anglais seulement), AP News, 28 janvier 2023. Disponible à l'adresse suivante : apnews.com/article/politics-libya-government-italy-tripoli-082b5c0ded65b84e63a3df8442868b9c.

2. Envois de fonds en pourcentage du produit intérieur brut

24. Au cours des dix dernières années, les envois de fonds ont constitué une source relativement stable d'entrées financières extérieures en Afrique du Nord, dépassant à la fois les investissements étrangers directs et l'aide publique au développement. Les flux d'envois de fonds se sont également montrés relativement résilients face aux crises mondiales et régionales successives, ce qui a renforcé leur importance en tant que source de financement extérieur¹¹.

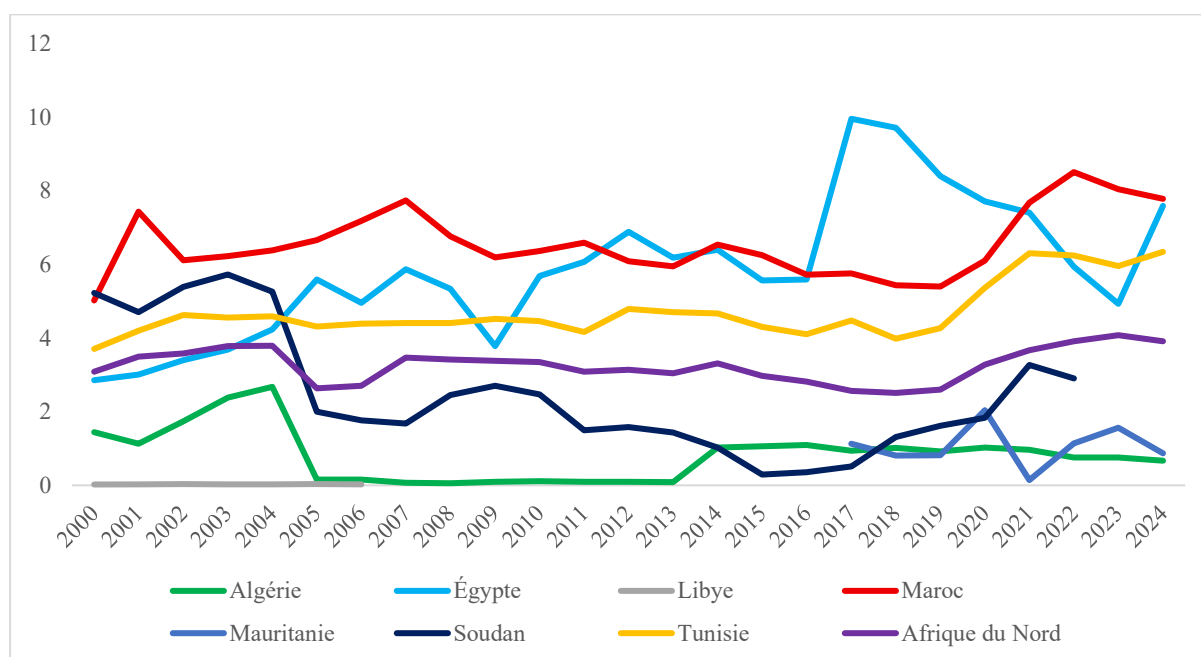
25. La figure III montre qu'entre 2000 et 2024 la moyenne sous-régionale est restée relativement stable, entre 3 % et 4 %, malgré les crises mondiales et régionales successives. L'importance relative des envois de fonds variait toutefois considérablement selon les pays. Le Maroc, l'Égypte et la Tunisie affichaient les ratios envois de fonds/PIB les plus élevés, tandis que la Libye, l'Algérie et le Soudan enregistraient les ratios les plus faibles. En Mauritanie, ce ratio était relativement modeste, se situant entre 0,8 % et 2,0 %.

26. Les effets des envois de fonds sur le développement peuvent être renforcés en réduisant les coûts de transaction, en favorisant le recours aux circuits formels et en développant l'inclusion financière. Le Maroc a renforcé son cadre institutionnel relatif aux envois de fonds grâce à des réformes en faveur de l'inclusion financière, à un encadrement plus rigoureux des institutions de microfinance et à l'adoption d'une nouvelle Charte de l'investissement. Ces mesures visent à encourager l'utilisation des envois de fonds de la diaspora à des fins d'investissement productif, en particulier dans les zones rurales.

27. La CEA engage tous les gouvernements africains à adopter des politiques et des mesures propres à encourager l'utilisation des envois de fonds à des fins d'investissement productif. À l'appui de ces efforts, elle met en œuvre un projet intitulé « Renforcement des liens entre migration et développement en Afrique » aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Égypte, au Ghana, au Lesotho et en Tunisie. Dans le cadre de ce projet, qui se déroule de 2024 à 2028, la CEA aide les gouvernements à intégrer les envois de fonds et les contributions des diasporas dans les stratégies nationales de développement et à élaborer des cadres permettant d'orienter les envois de fonds vers l'investissement productif.

¹¹ CEA, « Les envois de fonds : une source importante de financement extérieur en Afrique du Nord », note d'orientation de la CEA, n° ECA/25/002 (Rabat, 2025).

Figure III

Envois de fonds en pourcentage du produit intérieur brut, 2000-2024

Source : Grayson Fuller et autres, « The SDG Index and Dashboards ».

C. Gestion de la dette

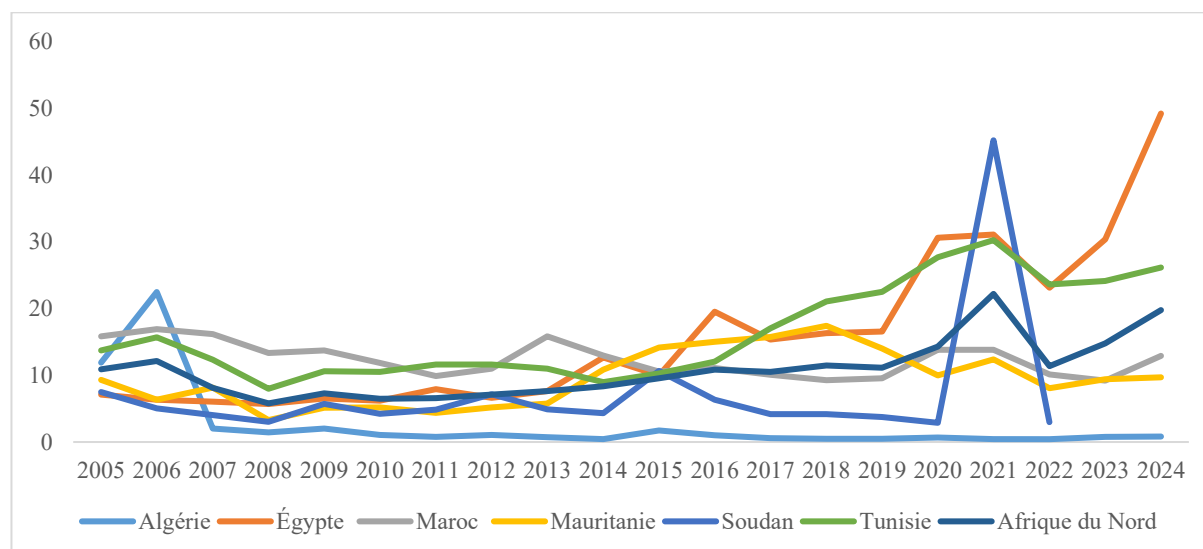
Service de la dette en proportion des exportations de biens et services et des revenus primaires

28. La figure IV présente le service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services et des revenus primaires pour la période 2005-2024 dans certains pays d'Afrique du Nord. Cet indicateur est couramment utilisé pour évaluer la viabilité de la dette extérieure. La figure fait apparaître une nette augmentation des pressions liées au service de la dette dans la sous-région depuis la seconde moitié des années 2010. La moyenne nord-africaine est restée globalement comprise entre 10 % et 13 % pendant une grande partie de la période 2005-2020, avant de progresser fortement pour atteindre environ 22 % en 2021, puis près de 20 % en 2024. Cela indique que les paiements au titre de la dette extérieure absorbent désormais une part plus importante des recettes en devises de la sous-région que pendant une grande partie de la période 2005-2020.

29. La figure montre également de fortes disparités entre les pays d'Afrique du Nord en ce qui concerne le ratio du service de la dette. L'Égypte et la Tunisie ont enregistré les hausses les plus marquées, tandis que l'Algérie affichait des ratios relativement faibles et que le Maroc et la Mauritanie occupaient des positions intermédiaires. Aucune donnée relative au service de la dette n'est disponible pour la Libye.

Figure IV

Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services et des revenus primaires, 2005-2024



Source : Banque mondiale, « Service de la dette totale (% des exportations de biens, de services et de revenus) », base de données International Debt Statistics. Disponible à l'adresse suivante : data.worldbank.org/indicator/DT.TDS.DECT.EX.ZS (consulté le 16 juillet 2026).

D. Accès à la science, à la technologie et à l'innovation, et renforcement du partage des connaissances

1. Abonnements à l'Internet fixe à haut débit

30. Le nombre d'abonnements à l'Internet fixe à haut débit pour 100 habitants est un indicateur de l'adoption des services d'accès fixe à Internet à haut débit et permet d'évaluer les progrès accomplis par les pays dans la mise en place d'économies numériques inclusives. Comme indiqué dans le tableau 6, l'Afrique du Nord a accompli des progrès considérables à cet égard entre 2011 et 2024. Les taux d'abonnement dans la sous-région restent toutefois nettement inférieurs à ceux observés dans les économies numériques avancées¹², ce qui met en évidence la nécessité de continuer à investir dans les infrastructures à haut débit et d'améliorer l'accès aux services correspondants. Le tableau permet d'observer d'importants écarts entre les pays. La Tunisie, l'Algérie et l'Égypte ont réalisé de fortes hausses des taux d'abonnement entre 2011 et 2024, tandis que ceux-ci sont restés relativement faibles en Mauritanie et au Maroc. Pour la Libye et le Soudan, les données les plus récentes présentées concernent 2019 ; entre 2011 et 2019, le taux d'abonnement a augmenté en Libye mais fortement diminué au Soudan.

¹² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE 2024 (Volume 2) Renforcer la connectivité, l'innovation et la confiance* (Paris, publications de l'OCDE, 2024). Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/en/publications/oecd-digital-economy-outlook-2024-volume-2_3adf705b-en.html.

Tableau 6

Abonnements à l'Internet fixe à haut débit pour 100 habitants, en 2011, 2019 et 2024

	2011	2019	2024
Algérie	2,66	8,28	13,32
Égypte	2,03	7,04	11,69
Libye	1,10	4,57	..
Maroc	1,81	4,84	7,30
Mauritanie	0,17	0,24	0,95
Soudan	5,14	0,07	..
Tunisie	5,14	10,05	14,97

Source : Grayson Fuller et autres, « The SDG Index and Dashboards ».

2. Proportion de la population utilisant Internet

31. En Afrique du Nord, le taux d'utilisation d'Internet est relativement élevé par rapport à la moyenne africaine. Le Maroc affichait la proportion la plus élevée de personnes utilisant Internet, soit 91 %, suivi de la Libye (82 %), de la Tunisie et de l'Algérie (77 % dans les deux cas), puis de l'Égypte (75 %). Ces proportions étaient nettement inférieures en Mauritanie et au Soudan, où elles s'établissaient respectivement à 46 % et 12 %¹³.

32. Pour élargir l'accès à des services Internet à un coût abordable en Afrique du Nord, il faudra investir durablement dans les infrastructures à haut débit et les compétences numériques et renforcer la compétitivité des marchés des télécommunications. La Tunisie renforce sa connectivité grâce à de nouveaux projets de câbles sous-marins ; l'Égypte étend ses réseaux de fibre optique aux communautés rurales ; et l'Algérie modernise ses infrastructures à haut débit, notamment par le déploiement d'un réseau optique à ultra-haut débit de 400G.

3. Exportation d'écotechnologies

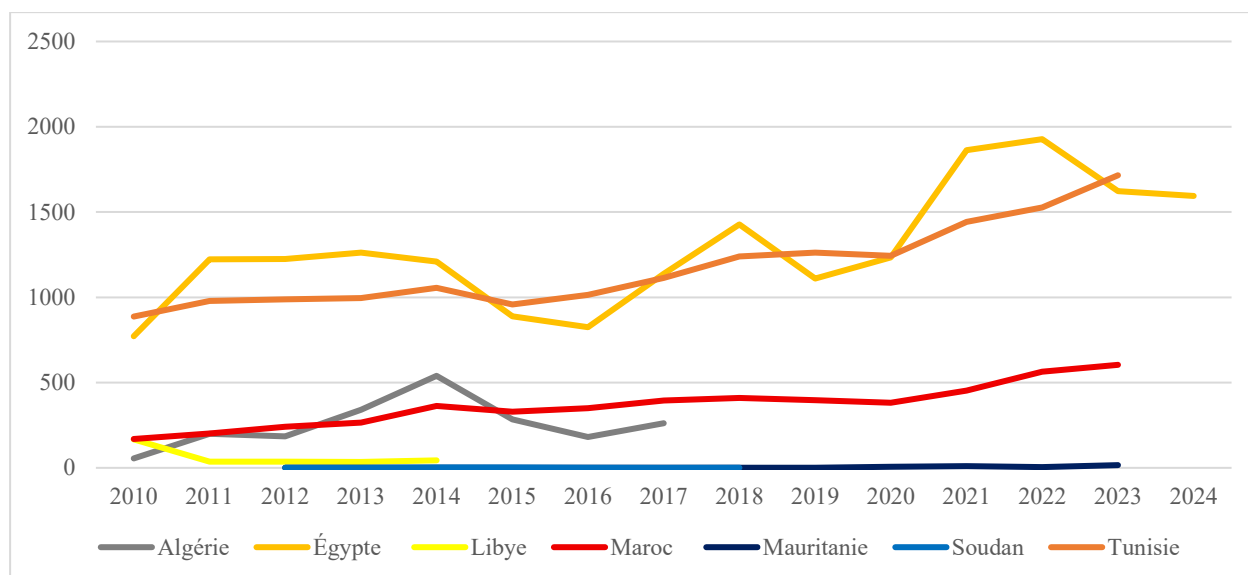
33. La figure V présente la valeur des exportations d'écotechnologies des pays d'Afrique du Nord. S'établissant à un peu moins de 4 milliards de dollars en 2024, la valeur totale de ces exportations en provenance d'Afrique du Nord restait faible au regard du marché mondial, évalué à 2 700 milliards de dollars la même année. Les exportations étaient concentrées dans un petit nombre de pays, l'Égypte et la Tunisie en représentant les parts les plus importantes, tandis que les exportations du Maroc étaient en hausse. Le potentiel d'exportation des autres pays de la sous-région reste largement inexploité.

34. Les résultats enregistrés par l'Égypte et la Tunisie s'expliquent par plusieurs avantages structurels, notamment la diversification de leur secteur manufacturier, l'importance des investissements étrangers directs, leur forte intégration dans les chaînes de valeur mondiale, des politiques favorables à une industrialisation verte et des investissements stratégiques dans les énergies renouvelables et les industries environnementales.

¹³ Banque mondiale, « Utilisateurs d'Internet (% de la population) », indicateurs du développement dans le monde, d'après les données de l'Union internationale des télécommunications (UIT), base de données sur les indicateurs mondiaux des télécommunications et des technologies de l'information et des communications. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.ZS>.

Figure V

Valeur des exportations d'écotechnologies
(en millions de dollars des États-Unis)



Source : Grayson Fuller et autres, « The SDG Index and Dashboards ».

E. Promotion d'un système commercial universel sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce

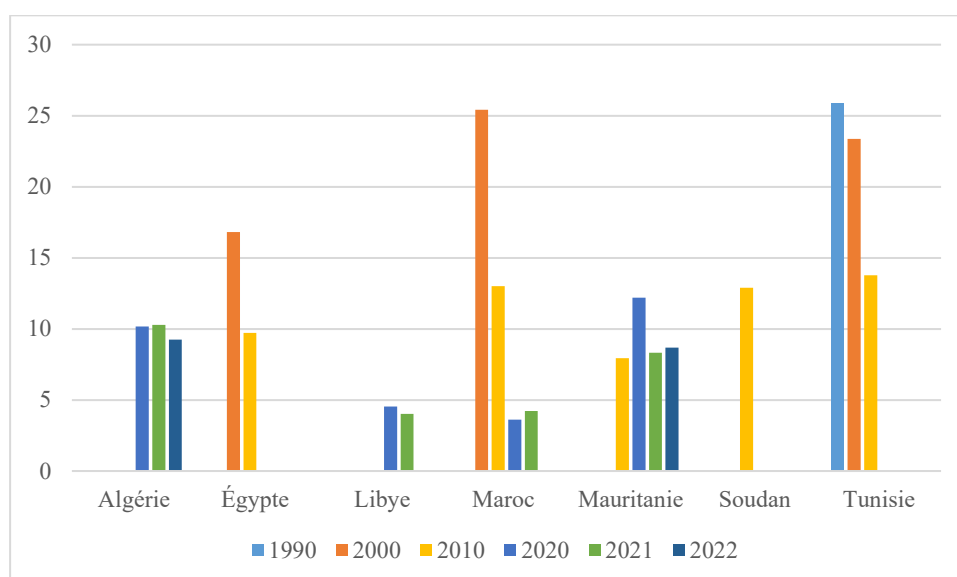
Taux de droits de douane appliqués

35. La figure VI montre que, dans l'ensemble, la protection tarifaire a diminué en Afrique du Nord entre 1990 et 2022, ce qui témoigne des progrès accomplis au regard de la cible 17.10 des objectifs de développement durable (Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement). Le Maroc a enregistré la plus forte baisse des taux de droits de douane appliqués en Afrique du Nord au cours de cette période, tandis que ces taux ont également diminué en Algérie. En Égypte, ils sont restés relativement élevés et ont fluctué au cours de cette période.

36. Si la tendance à long terme fait apparaître une réduction progressive des obstacles tarifaires, la figure VI révèle d'importants écarts entre les pays en ce qui concerne les taux de droits de douane appliqués. L'Algérie, l'Égypte, la Mauritanie et la Tunisie continuent d'appliquer une protection tarifaire relativement élevée, en particulier aux produits primaires et agricoles. À l'inverse, la Libye et le Maroc ont adopté des régimes tarifaires plus ouverts, notamment pour les produits manufacturés.

Figure VI

Taux moyens pondérés des droits de douane appliqués, tous produits, 1990-2022
(en pourcentage)



Source : Banque mondiale, « Taux des droits de douane, appliqués, moyenne pondérée, tous produits (%) », indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : data.worldbank.org/indicator/TM.TAX.MRCH.WM.AR.ZS (consulté le 16 juillet 2026).

37. Dans le cadre d'efforts plus larges de libéralisation des échanges, les pays d'Afrique du Nord devraient accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en allant au-delà de la réduction des droits de douane pour s'attacher à réduire les obstacles non tarifaires, à renforcer la facilitation du commerce, à harmoniser les règles et les normes, à renforcer les systèmes de commerce numérique et à développer les chaînes de valeur régionales.

F. Cohérence des politiques et suivi des progrès en matière de développement durable

1. Tableau de bord macroéconomique

38. Comme indiqué dans le tableau 7, l'Afrique du Nord a accompli des progrès en matière de croissance économique et de réduction du chômage, bien que ceux-ci aient été inégaux selon les pays. Il est encourageant de constater que l'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Maroc ont enregistré des taux d'inflation relativement faibles en 2025. En revanche, à l'échelle de la sous-région, la détérioration du solde des échanges extérieurs de biens et services témoigne d'une dépendance croissante à l'égard des importations, de résultats moins favorables à l'exportation et d'une exposition accrue aux fluctuations des prix des produits de base. Dans le même temps, les écarts marqués entre les taux d'inflation mettent en évidence des disparités considérables en matière de stabilité macroéconomique d'un pays à l'autre.

39. Les réponses politiques devraient être adaptées aux difficultés propres à chaque pays. L'Algérie et le Maroc sont encouragés à améliorer leur solde extérieur, tandis que l'Égypte et la Tunisie pourraient accélérer la croissance et de réduire leurs déficits extérieurs. La Libye et la Mauritanie sont encouragés à diversifier leurs exportations et à développer le secteur privé afin de renforcer leur résilience face aux chocs extérieurs. Au Soudan, le rétablissement de la

paix, la stabilisation de l'inflation et l'obtention de financements extérieurs sont indispensables au redressement macroéconomique.

Tableau 7

Principaux indicateurs macroéconomiques, en 2000 et 2025

(en pourcentage)

	<i>Croissance du PIB</i>		<i>Chômage</i>		<i>Solde des échanges extérieurs de biens et services (en pourcentage du PIB)</i>		<i>Inflation</i>	
	<i>2000</i>	<i>2025</i>	<i>2000</i>	<i>2025</i>	<i>2000</i>	<i>2025</i>	<i>2000</i>	<i>2025</i>
Algérie	3,80	3,82	29,77	11,63	21,28	-5,31	0,34	1,42
Égypte	6,37	4,39	8,98	6,78	-6,62	-11,69	2,68	14,04
Libye	3,68	13,37	19,28	19,00	17,83	5,77	-2,90	1,84
Mauritanie	-3,92	4,03	10,03	10,32	-7,91	-14,32	3,25	1,55
Maroc	2,58	4,60	13,58	9,00	-5,05	-9,16	1,89	0,70
Soudan	6,35	3,06	15,60	7,53 ^a	2,56	-0,18	7,12	138,81 ^a
Tunisie	4,71	2,49	14,94	15,11	-3,18	-8,14	2,96	5,15
Afrique du Nord	3,37	5,11	16,02	11,30	2,70	-6,15	2,19	26,86

Source : Calculs de l'auteur sur la base des indicateurs du développement dans le monde établis par la Banque mondiale.

^a Données de 2022.

2. Indicateurs de capacité statistique

40. Le tableau 8 présente l'Indice de performance statistique des pays d'Afrique du Nord pour la période 2016-2024. Élaboré par la Banque mondiale, cet indice évalue les performances des systèmes statistiques nationaux selon cinq critères : l'utilisation des données, les services liés aux données, les produits liés aux données, les sources de données et les infrastructures de données ; chaque pays se voit attribuer une note sur 100. L'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont obtenu de bons résultats, avec des scores supérieurs à la moyenne africaine, qui s'établissait à 58, et à la moyenne mondiale, qui était de 64. L'Algérie et la Mauritanie ont accompli des progrès modérés, mais continuent d'éprouver des difficultés à maintenir les améliorations obtenues, tandis que la Libye et le Soudan disposent toujours de capacités statistiques relativement faibles.

41. Six des sept pays disposent d'une législation en matière de statistiques conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle établis par les Nations Unies¹⁴. De solides capacités statistiques, notamment la disponibilité de données de qualité, récentes et accessibles, constituent une base solide pour suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Il est donc nécessaire d'accroître les investissements dans les systèmes statistiques dans le cadre des efforts déployés plus largement par les pays pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

¹⁴ Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), enquête sur les objectifs de développement durable.

Tableau 8
Indice de performance statistique, 2016-2024

Pays	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Algérie	45	49	56	58	54	64	61	57	55
Égypte	76	76	76	74	76	77	76	78	78
Libye	23	27	23	22	23	24	24	33	35
Mauritanie	41	45	51	54	54	60	60	61	58
Maroc	60	64	67	66	70	70	68	70	73
Soudan	38	35	43	39	36	40	43	44	42
Tunisie	62	60	65	65	66	75	75	75	75

Source : Grayson Fuller et autres, « The SDG Index and Dashboards ».

42. **Conclusion et recommandations politique** L’Afrique du Nord a accompli une amélioration progressive dans le renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme 2030, notamment grâce à l’amélioration de la mobilisation des ressources intérieures, de l’investissement social, de la connectivité numérique, des capacités statistiques et de la coopération internationale. La sous-région doit néanmoins intensifier ses efforts au moyen d’actions coordonnées, novatrices et porteuses de transformation afin d’accélérer la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 ainsi que des objectifs de l’Agenda 2063.

43. En ce qui concerne l’objectif 17, les résultats se sont améliorés au cours des dix dernières années, mais restent inégaux selon les pays et les différents aspects de cet objectif. Certains pays d’Afrique du Nord ont renforcé leurs systèmes de recouvrement des recettes, augmenté leurs dépenses publiques consacrées à la santé et à l’éducation et amélioré leurs résultats dans le domaine des statistiques, mais la sous-région n’est toujours pas en bonne voie pour atteindre l’objectif 17 d’ici à 2030.

44. Des déficits importants de financement continuent de constituer une contrainte majeure. La mobilisation des ressources intérieures reste insuffisante pour répondre aux besoins de développement, les recettes fiscales étant inférieures aux niveaux souhaités dans plusieurs pays, tandis que les entrées d’investissements étrangers directs restent modestes et très concentrées. L’alourdissement des obligations au titre du service de la dette et la marge de manœuvre budgétaire limitée restreignent encore davantage les ressources disponibles pour le développement durable. Dans le même ordre d’idées, la sous-région continue de rencontrer des difficultés lorsqu’il s’agit de renforcer les partenariats internationaux, de favoriser le transfert de technologies et de créer un environnement plus propice au financement durable.

45. Ces observations soulignent la nécessité d’accélérer l’action, de renforcer la coopération et d’adopter des mesures novatrices afin de consolider les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 en Afrique du Nord. Une approche globale et cohérente, associant mobilisation des ressources intérieures, gestion durable de la dette, promotion des investissements, transformation numérique, transfert de technologies, renforcement des données et des systèmes statistiques et intensification de la coopération internationale, sera indispensable pour accélérer les progrès vers la réalisation de l’objectif 17 dans la sous-région.

46. En particulier, les pays d'Afrique du Nord sont encouragés à :

a) Renforcer la mobilisation des ressources intérieures et la viabilité budgétaire en élargissant l'assiette fiscale, en améliorant le respect des obligations fiscales, en réduisant la fraude fiscale et en accélérant la numérisation des administrations fiscales ;

b) Renforcer la gestion des finances publiques et aligner les dépenses publiques sur les priorités nationales en matière de développement durable, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et des secteurs productifs ;

c) Améliorer la soutenabilité de la dette en renforçant les dispositifs de gouvernance de la dette, en poursuivant l'assainissement budgétaire, en adoptant des stratégies d'emprunt prudentes, en améliorant la qualité des dépenses publiques et en renforçant la transparence de l'information sur la dette publique ;

d) Harmoniser les normes commerciales, améliorer la facilitation des échanges, réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires, renforcer les systèmes de commerce numérique et accélérer la mise en œuvre de l'Accord relative à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

e) Créer un environnement favorable aux entreprises et s'appuyer sur des cadres régionaux et des solutions de financement novatrices afin de mobiliser des capitaux privés et des financements mixtes au service du développement durable ;

f) Mettre à profit les envois de fonds comme source de financement du développement en mettant en place des cadres appropriés permettant de les orienter vers des investissements productifs, en réduisant les coûts de transaction et en renforçant l'inclusion financière ;

g) Élargir l'accès aux infrastructures numériques et à des services à haut débit à un coût abordable, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, afin de favoriser une croissance économique inclusive ;

h) Renforcer les écosystèmes nationaux d'innovation en augmentant les investissements dans la recherche-développement, en apportant un soutien accru aux pôles d'innovation, aux incubateurs et aux accélérateurs, ainsi qu'en renforçant les partenariats entre universités et entreprises ; et favoriser le transfert de technologies au moyen de partenariats public-privé, d'initiatives d'apprentissage entre pairs et d'un renforcement de la coopération Sud-Sud ;

i) Renforcer les données administratives et les systèmes statistiques en recourant davantage aux données administratives numérisées, en renforçant les capacités des organismes nationaux de statistique en matière de modélisation prédictive et en mettant au point des méthodes nouvelles et en améliorant l'utilisation des données pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

j) Approfondir la coopération régionale et internationale dans les domaines de la planification intégrée, de l'intégration régionale, de la résilience face aux changements climatiques, de la transformation numérique et de la gestion du changement, tout en investissant

dans les compétences afin de renforcer la capacité des organismes publics à répondre efficacement aux besoins en matière de développement ;

k) Promouvoir une plus grande cohérence politique et une meilleure coordination entre les organismes publics afin que les objectifs de développement durable soient intégrés dans les processus nationaux de planification et de budgétisation.
